



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 juin 2023

N° 230629066

RELATIONS PUBLIQUES - Subvention exceptionnelle attribuée à l'ACG pour son projet Tournoi école de foot,

L'an deux mil vingt trois, le vingt neuf juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 23 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 23

Représentés : 5

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 5

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par M. MASO - Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme ALITA - Mme SAUSSURE-YOUNG par Mme LABADO - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES M. CRESPIAN - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. SEHIL .

SECRETAIRE Elisabeth HUSSON-LESPINASSE

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

RELATIONS PUBLIQUES - Subvention exceptionnelle attribuée à l'ACG pour son projet Tournoi école de foot,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Riad GUITOUNI Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU le Budget communal,

CONSIDERANT le fait que les associations sportives culturelles et sociales de la Ville de Gentilly peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de la Ville pour la réalisation de projet spécifique.

CONSIDERANT la demande d'aide exceptionnelle déposée, dans le cadre des aides aux projets, par l'ACG pour son projet *Tournoi école de foot*,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 21 juin 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre des aides au projet à l'ACG pour le projet *Tournoi école de foot*.

ARTICLE 2 – **PRECISE** que cette subvention exceptionnelle sera versée sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 3 – **DIT** que cette somme sera prélevée au chapitre 65 du Budget municipal.

Par 26 voix pour, 2 voix ne prennent pas part au vote (Mme Isabelle VILATA, (M. Riad GUITOUNI),

Affiché le 30 juin 2023

Reçu en préfecture le 30 juin 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20230629-9620-BF-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



